

REGLEMENT de la MONTEE du GRAND COLOMBIER

COURSE PEDESTRE ouverte aux licenciés et non licenciés titulaires d'un certificat médical de non

contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an.

INSCRIPTIONS-RETRAITS des dossards : au gymnase Jean-Louis FALCONNIER (à côté du terrain de football).

Sur place : le samedi de 14h30-18h00 et le dimanche à partir de 7h30 - un T-shirt offert aux 300 premiers inscrits.

DEPART : 09h00 de la marie de Culoz. **ARRIVEE** : au col du Grand Colombier.

CHRONOMETRAGE : il sera assuré par SCO (Service Chrono Organisation).

PODIUMS : (vers 12h30) au gymnase Jean-Louis FALCONNIER

Pour les 3 premiers(ères) au scratch – pas de cumul de prix - les 3 premiers(ères) de chaque catégorie.

PARCOURS : 1.9 km sur route dans la ville de Culoz ensuite chemin et GR9 jusqu'au sommet, le

parcours sera balisé de petits fanions, **en cas d'intempérie la dernière partie se fera sur route(~1.8 km).**

Pour les MASTERS 4 & 5 féminins et masculins utilisation de la dernière partie sur route

RAVITAILLEMENTS : au 2^{ème} km – 8^{ème} km – 11^{ème} km et à l'arrivée.

BUVETTE : organisée par les pompiers de Culoz autour du gymnase.

NAVETTES : des cars mis à disposition pour descendre les arrivants au gymnase.

SANITAIRES : au gymnase douches et WC – F & H –.

SECURITE : médecin – infirmières – PROTECTION CIVILE.

Les concurrents sont tenus d'observer, sous leur entière responsabilité, toutes les règles du Code de la route et les arrêtés relatifs à la circulation. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique et pour ceux et celles qui ne respectent pas les catégories de ce règlement.

Les organisateurs sont couverts d'une assurance responsabilité civile.

MERCI aux concurrents de respecter la nature (pas de jets d'objets –papiers, canettes etc.).

La MONTEE du GRAND COLOMBIER est inscrite aux challenges montagne de l'AIN et celui de la Communauté de Communes de Bugey Sud.

DROIT à l'IMAGE : les participants autorisent sans limitation de durée les organisateurs à utiliser tout document

ou photo sur lesquels ils pourraient apparaître à l'occasion de leur participation à cette manifestation.

PARKING : au gymnase, mairie, poste, carrefour, avant la gare .